

## MODALITÉS ET TARIFS DU LOCAL JEUNES

La participation	- Il faut avoir au minimum 10 ans.
L'inscription	- Retirer le dossier d'inscription en mairie - Le retourner complété : OBLIGATOIRE (Cela n'est pas nécessaire si votre dossier est à jour) - T'inscrire pour la semaine en cochant les activités auxquelles tu veux participer.
L'encadrement	- L'Animateur Jeunesse aura la responsabilité de ces animations. - Il pourra être épaulé, suivant le nombre de participants, et la nature des activités par des bénévoles, des associations et/ou des encadrants diplômés et habilités. - Les jours où le repas n'est pas prévu par la structure, les enfants peuvent manger sur place. Cependant, le repas doit être fourni par la famille. L'animateur assurera l'encadrement du repas.

- Adhésion annuelle de 10 € (Année civile)

- Pas besoin de régler en avance, une facture vous sera adressée.

\* Que l'enfant participe à une ou quatre demi-journées, le tarif appliqué sera le même.

	Votre Quotient Familial	Sortie avec repas prévu par la structure	Majoration prestation extérieure	Autres activités (4 demi-journées par semaine) *
Tranche 1	0 à 650	7.00 €	5.00 €	3.00 €
Tranche 2	651 à 840	9.10 €	5.00 €	3.90 €
Tranche 3	841 à 1060	10.00 €	5.00 €	4.20 €
Tranche 4	1061 à 1280	11.00 €	5.00 €	5.20 €
Tranche 5	1281 à 1680	11.50 €	5.00 €	6.00 €
Tranche 6	> 1680	14.00 €	5.00 €	8.00 €
	QF non connus et extérieurs	14.00 €	5.00 €	8.00 €